



LES ANCIENNES VOITURES DES BLANCHES FALAISES

Association affiliée à la FFVE - Membre de la FIVA

Président :

Jean pierre LANGLOIS
1, Route de Barville
76450 CANY BARVILLE
Tél : 02.35.57.38.68

jean-pierre.langlois0325@orange.fr

Madame, Monsieur

Vous avez manifesté de l'intérêt pour notre association de véhicules Anciens, Les Anciennes Voitures des Blanches Falaises et vous souhaitez adhérer à celle ci.

Suite à votre demande vous trouverez ci-joint :

- Un dossier d'adhésion (article 6 et 7 des statuts)

Deux formules d'adhésion sont possibles (article 14 des statuts)

- Une « adhésion simple », dans ce cas un seul des deux membres du couple devient adhérent avec un seul droit de vote lors des AG .Le montant de la cotisation annuelle est de 45 euros.
- Une « adhésion couple », dans ce cas les deux personnes du couple deviennent adhérents à part entière avec chacune un droit de vote. Le montant annuel de cette adhésion est de 55 euros.

Nous vous remercions de bien vouloir nous retourner à l'adresse suivante:

Dominique RAGOT
615 Route de la Fontaine
76480 HENOUVILLE

- Votre dossier d'adhésion dûment complété avec toutes les pièces jointes demandées.
- Un chèque établi à l'ordre des AVBF d'un montant de 45 ou 55 euros selon votre choix de formule d'adhésion.

A réception de tous ces éléments, votre demande d'adhésion sera soumise pour approbation au Conseil d'Administration des Anciennes Voitures des Blanches Falaises.

Une réponse vous sera adressée dans les trente jours qui suivent la réception de votre dossier .

Dans cette attente,

Veuillez agréer, Madame, Monsieur l'expression de nos cordiales salutations.

Le Président
Jean Pierre LANGLOIS

PIECES A JOINDRE OBLIGATOIREMENT AVEC VOTRE DEMANDE

- Copie du ou des permis de conduire
- Copie du ou des certificats d'immatriculation de chaque véhicule
- Copie du ou des attestations d'assurance de chaque véhicule
- Copie du ou des derniers contrôles techniques en cours de validité de chaque véhicule

Le ou les adhérents autorisent l'association à publier les photos de son (ses) véhicule (s) prises par ses soins ou par l'association à des fins internes ou externes, de publier les photos le représentant de même que celles de son conjoint et de toute autre personne membre de sa famille ou accompagnant, prises par ses soins ou par l'association à des fins internes ou externes.

Dans les cas suivants :

- Publication dans le bulletin annuel de l'association.
- Publication dans les journaux de presse
- Présentation en public lors des salons.
- Présentation sur le site internet de l'association des Anciennes Voitures des Blanches Falaises.

Cette autorisation est valable un an à compter de la date de la signature et sera reconduite tacitement chaque année. Elle pourra être dénoncée par courrier simple trois mois avant la date d'échéance.

Le ou les adhérents autorisent l'association à publier dans le bulletin interne son adresse ainsi que ses coordonnées téléphoniques.

Le ou les adhérents reconnaissent avoir pris connaissance et approuver les statuts de l'association qui sont consultables en ligne sur le site www.avbf.fr ou au siège de l'association.

Le montant de la cotisation annuelle à ce jour s'élève à :

- Adhérent seul 45 euros
- Adhérents couple 55 euros

Le règlement peut s'effectuer en espèces, par chèque bancaire ou postal à l'ordre de l'association

Fait à le

Signature de l'adhérent 1
(Précédée de la mention « lu et approuvé »)

Signature de l'adhérent 2
(Précédée de la mention « lu et approuvé »)